

Le Code de vie 2022

***Lorsqu'un participant se voit expulsé d'un jeu à cause d'une infraction au Code de vie, Thanagar se réserve le droit de conserver son prix d'entrée.**

****Toutes lois et règlements en vigueur au Québec doivent être respectés lors des événements organisés par Thanagar.**

***** Les sanctions imposables en cas d'infraction au présent Code de vie se retrouvent au sein de l'annexe A - Sanctions.**

L'Enregistrement

Tout participant doit porter son bracelet (preuve de paiement) visiblement. Aucun participant n'est autorisé à prendre part au jeu sans avoir au préalable payé son entrée.

Les participants de 18 ans et moins doivent avoir rempli la **Décharge de responsabilité** avant de jouer. Tout participant doit, en tout temps, avoir en sa possession sa **carte d'assurance maladie valide**.

À chaque fin d'activité, les participants sont responsables de rapporter tous leurs items et pièces de monnaie à l'effigie Thanagar à l'accueil, afin que ceux-ci soient placés dans un sac à leur nom. La monnaie d'échange de Thanagar ainsi que tout objet ou élément de costume introduit par l'animation demeure la propriété de l'OSBL Thanagar. L'organisme est donc en droit de récupérer ses biens et se réserve le droit d'entamer toute procédure judiciaire en vue de les récupérer.

Us et coutumes

Le respect est la ligne directrice de Thanagar.

Thanagar encourage un environnement sain, où tous les participants se sentiront en sécurité et confortables. Toute violence verbale, physique, psychologique ou sexuelle provoquera une expulsion.

Tout vol, bris volontaire ou vandalisme provoquera une expulsion.

Nous reconnaissons que nos participants vivent des relations personnelles à l'extérieur du jeu. En aucun cas nous ne tolérerons les impacts que ces relations pourraient avoir lors des événements, soit le harcèlement, les menaces ou l'insistance envers un autre membre.

L'utilisation des poubelles est obligatoire. Respectez notre environnement de jeu et sa diversité écologique et biologique. Le prélèvement abusif de certaines ressources naturelles ne sera pas toléré.

Alcool et drogue

Aucune drogue ni substance illicite n'est permise dans toute activité de Thanagar.

Aucune consommation de boisson alcoolisée ou de cannabis ne sera tolérée en jeu. Si le participant est trouvé en état de facultés affaiblies lors du jeu, il sera retiré de la partie pour une durée déterminée par le conseil d'administration.

Nous sommes très soucieux de la sécurité de nos participants et nous jugeons que l'alcool et la drogue n'ont pas leur place dans un GN, puisqu'ils altèrent le jugement et mettent potentiellement les participants en danger. Il est permis de fumer la cigarette sur le terrain, mais nous vous demandons de disposer sécuritairement de vos cendres et de vos mégots.

Décorum

Vous devez être déguisé en fonction de l'activité. Les costumes historiquement réalistes rendent le jeu plus crédible. Un joueur qui ne respectera pas la norme établie (jeans, running shoes, t-shirt, tissus non-historiquement acceptables...) devra améliorer son costume pour le prochain événement.

Le bon décorum s'étend également aux accessoires et autres objets utilisés lors du jeu. Merci de camoufler les objets modernes, spécifiquement ceux aux couleurs vives tels que les glacières, tentes, cigarette électronique et autres.

Les allusions à la vie réelle en jeu sont également à proscrire pendant l'événement.

Armes

Toutes les armes doivent être homologuées avant leur utilisation. Toute arme non homologuée sera considérée illégale et dangereuse à l'utilisation. Toute arme qui a déjà été homologuée est sujette à une seconde inspection, à la demande de l'animation, afin de s'assurer que des participants cessent d'utiliser des armes qui ne seraient plus sécuritaires après une trop longue utilisation.

Thanagar se réserve le droit de refuser l'utilisation de marques et/ou modèles qui présentent des dangers pour les utilisateurs, ou qui présentent des caractéristiques contredisant le décorum.

Combat

Les armes, boucliers, arcs et autres armes ne peuvent être agrippés pendant un combat. **Aucun contact physique n'est accepté.**

Aucun coup à la tête n'est toléré. Si un accident survient, les excuses sont de mise ainsi que les premiers soins, s'il y a lieu. La force des coups doit être raisonnable.

À la mort d'un joueur, on ne peut voler que ses écus, ses potions et les objets magiques ou tout autre objet en jeu. Rappelons que seule la touche compte. La théâtralité doit être conservée, même en combat. L'élan et le recul doivent être réalistes, mais la force est inutile lorsqu'il s'agit de compter les touches. Les objets restants sont considérés comme des accessoires personnels. Consultez la section sur le vol dans le manuel des joueurs pour plus d'informations. Il est demandé, lors des fouilles d'un autre participant, de lister les endroits fouillés plutôt que de procéder à une fouille physique. Il n'est pas permis de procéder à une fouille physique d'un autre participant sans son consentement. Nous vous recommandons d'éviter les allusions sexuelles lors de ces interactions.

ANNEXE A - SANCTIONS

Thanagar se réserve le droit de modifier ou d'ajuster la sanction selon les circonstances sans préavis. Les membres du conseil d'administration sont responsables de faire respecter le code de vie et d'appliquer les sanctions lorsque nécessaire.

Ces sanctions sont appliquées lors de manquements au code de vie de Thanagar, et ne concernent en rien l'application des règles du jeu, qui relève du Comité jeu.

Sanctions

Les sanctions suivantes peuvent être imposées aux participants suivant un manquement au Code de vie de Thanagar ou suivant une décision en ce sens par le Conseil d'administration de Thanagar :

- 1 - Rencontre avec avis verbal et note dans la fiche du joueur*
- 2 - Expulsion de la partie*
- 3 - Expulsion d'un an*
- 4 - Expulsion permanente*

Les sanctions pourront être imposées graduellement ou non par le Conseil d'administration, dépendamment de la faute commise et de la gravité du préjudice subi.

Rencontre avec avis verbal et note dans le fiche du joueur

En cas de sanction de gravité moindre ne causant pas ou peu de préjudice à autrui, le membre sera rencontré par un ou des administrateur(s) du conseil d'administration de Thanagar en vue de lui exposer les sanctions constatés, de recueillir la version du membre et de rappeler au membre les règles du Code de vie de Thanagar.

Cette sanction est imposée, notamment, mais non limitativement, lorsqu'un joueur n'utilise pas les poubelles obligatoires, lorsqu'un joueur ne respecte pas les us et coutumes, le décorum, etc.

Expulsion de la partie

En cas de sanction de gravité considérable pouvant ou non causer un préjudice certain à autrui, le membre sera expulsé de l'événement en cours, sans remboursement des frais exigibles pour participer à l'activité.

Cette sanction est imposée, notamment, mais non limitativement, lorsqu'un joueur est constaté en état d'ébriété lors du jeu, lorsqu'un joueur utilise de manière dangereuse ses armes, etc.

Expulsion d'un an du membre

En cas de sanction de gravité considérable causant un préjudice certain à autrui, le membre sera expulsé de l'ensemble des activités de l'organisme pour une durée de 1 an.

Cette sanction peut notamment être imposée en cas de récidive suivant l'expulsion d'un joueur pour une partie, suivant un comportement inacceptable du membre envers des membres tiers, etc.

Expulsion permanent du membre

En cas de sanction de gravité inacceptable causant un grave préjudice pour l'organisation et ses membres, le membre fautif sera expulsé des activités de l'organisme pour une période indéterminée, sans possibilité d'y avoir accès à nouveau.

Toute violence verbale, physique, psychologique ou sexuelle justifie l'imposition d'une telle sanction.

Tout vol, bris volontaire ou vandalisme justifie l'imposition d'une telle sanction.